

**Cour
Pénale
Internationale**



**International
Criminal
Court**

Original : français

N° : ICC-02/11-01/12
Date : 18 décembre 2013

LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE I

Composée comme suit :

Mme la juge Silvia Fernandez de Gurmendi, juge président
M. le juge Hans-Peter Kaul
Mme la juge Christine Van den Wyngaert

**SITUATION EN RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
AFFAIRE
*LE PROCUREUR c. SIMONE GBAGBO***

Public

Avec Annexe - Publique

Enregistrement de la prestation de serment de Maître Ciré Clédor Ly

Origine : Greffe

Document à notifier, conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour, aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur
Mme Fatou Bensouda
M. James Stewart

Le conseil de la Défense
Me Sylvia Geraghty
Me Ciré Clédor Ly

Les représentants légaux des victimes

Les représentants légaux des demandeurs

Les victimes non représentées

**Les demandeurs non représentés
(participation/réparation)**

Le Bureau du conseil public pour les victimes
Mme Paolina Massidda

Le Bureau du conseil public pour la Défense
M. Xavier-Jean Keïta

Les représentants des États

L'amicus curiae

GREFFE

Le Greffier
M. Herman von Hebel

La Section d'appui aux conseils
M. Esteban Peralta Losilla
M. Abdoul Aziz Mbaye

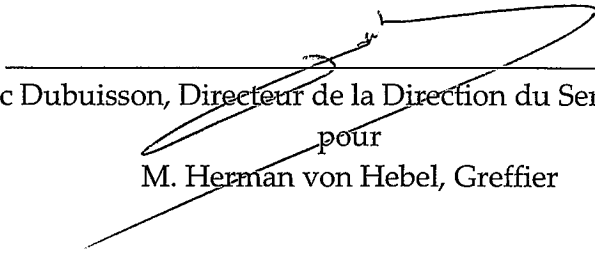
L'Unité d'aide aux victimes et aux témoins

La Section de la détention

La Section de la participation des victimes et des réparations

Autres

LE GREFFIER de la Cour pénale internationale a l'honneur d'enregistrer dans le dossier de l'affaire la prestation de serment exécutée par Maître Ciré Clédor Ly, conformément à l'article 5 du Code de conduite professionnelle des conseils (Annexe).



M. Marc Dubuisson, Directeur de la Direction du Service de la Cour
pour
M. Herman von Hebel, Greffier

Fait le 18 décembre 2013

À La Haye, Pays-Bas